



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

9 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 03 juin 2026

DELIBERATION N°2026_063

Conseillers élus : 27

Conseillers votants : 26

Conseillers Présents : 24

Brigitte GONDOUIN _ Nathalie CORVAÏA _ Christian DUTOIT _ Bénédicte GEORGE _ Frédéric MEDEVAND _ Aurélie PATOUX _ Fabrice GILSON _ Valérie MADALA _ Annie HYVERT _ Danielle THÉVENOZ _ Chantal CHAPPUIS _ Philippe CHASSOT _ Marie-Agnès QUINTERO _ Martial LAPLACE _ Monique MÜHLEMANN _ François DRICOURT _ Alexandre DESCOMBES _ Sarah BERNDT _ François VECKRINGER _ Elena BRAJEUX-GELI _ William PICOUX _ Henry DE MONCEAU _ Dalilha ROCHON _ Corinne ANSELMETTI _

Pouvoirs :

- M. Frédéric PEREZ donne pouvoir à Mme Danielle THEVENOZ
- M. Hugo SERVANT donne pouvoir à M. Henry DE MONCEAU

Absents : Cédric DESARZENS _ Frédéric PEREZ _ Hugo SERVANT



DELIBERATION N°2026_63 : Acquisition par la commune d'une bande de terrain au droit des parcelles cadastrées section A numéros 2173 et 2174 appartenant à madame Rouxel Laëtitia (ANNEXES 18 et 19)

Rapporteur : Mme Nathalie CORVAÏA

Madame Nathalie CORVAÏA, Adjointe en charge de l'urbanisme informe l'Assemblée que la Commune a mandaté le cabinet CANEL géomètres dans le cadre d'une procédure d'alignement au droit des parcelles cadastrées section A numéros 2173 et 2174 (ex. section A numéro 143), sise chemin de la Diotière, appartenant à Madame ROUXEL Laëtitia.

Ainsi, et conformément au plan foncier de division annexé à la présente, la Commune doit procéder à la régularisation de l'acquisition d'une bande de terrain de 92 m² (soit 92 centiares) correspondante à l'emprise actuelle du chemin de la Diotière et empiétant sur la propriété privée de Madame ROUXEL Laëtitia.

Cette bande de terrain est identifiée cadastralement sous la référence section A numéro 2174.

Après négociations avec le propriétaire concerné, la vente aurait ainsi lieu moyennant le prix total de **treize mille huit cents euros (13800 €)**, soit 150 euros / m².

Il est en outre précisé au Conseil Municipal que la présente acquisition amiable ne répond pas aux modalités de consultation du Domaine en vigueur depuis le 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal doit ainsi se prononcer sur l'acquisition de ladite bande de terrain au prix de 13800 € (hors frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur), la désignation de Maître Nathalie VILLENAVE, notaire à COLLONGES-SOUS-SALEVE pour la rédaction de l'acte, et l'autorisation faite au Maire de signer les actes et tout document nécessaire à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
20	00	06

ABSTENTION Bénédicte GEORGE, Valérie MADALA, Corinne ANSELMETTI, Henry DE MONCEAU, Elena BRAJEUX-GELI, Marie-Agnès QUINTERO

- **ACCEPTE** l'acquisition de la bande de terrain identifiée sous la référence cadastrale section A numéro 2174 ci-dessus désignée au prix de **13800 €** pour une surface de 92 m² (hors frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur) ;
- **DESIGNE** Maître Nathalie VILLENAVE, notaire à COLLONGES-SOUS-SALEVE, pour la rédaction de l'acte ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes et tout document nécessaire à cette acquisition.



Fait et délibéré
Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,
Danielle THÉVENOZ



Le Maire,
Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :



Publié le : 17/06/2026 15:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Collonges-sous-Salève
https://www.collonges-sous-salève.fr/documents_administratifs/67080

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 074-217400829-20260609-D_2026_063-DE

